

Examen nématologique pour la certification Fruits à noyau: matériel de base (P1) et porte- greffes/greffons (P2)

Tobias Stucky, Markus Bünter, Paul Dahlin et Sandra Brüscheiler

État au 15 mai 2024



1. Parcelle après l'échantillonnage nématologique
2. Les trous pour l'échantillonnage doivent être répartis sur toute la parcelle
3. Creuser un trou d'une profondeur de 100 cm
4. Enlever les 10 premiers centimètres de terre
5. Prélever sur la paroi du trou deux litres de terre de manière régulière sur une profondeur de 10 à 100 cm

Informations générales

Raison de l'examen	Afin que le matériel de base (P1) et les porte-greffe/greffons (P2) puissent bénéficier d'une certification, les sols des parcelles doivent être exempts de nématodes des genres <i>Longidorus</i> et <i>Xiphinema</i> .
Examen préliminaire	Il est possible de procéder à un examen préliminaire simplifié (cf. Procédure pour le prélèvement d'échantillons). Pour planifier ce prélèvement d'échantillons, le pépiniériste est prié de contacter 4 semaines à l'avance l'organisme de contrôle Veriplant SA, mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture: tél. : 071 552 07 99, adresse e-mail: contact@veriplant.ch . Si l'examen préliminaire permet de déceler la présence d'espèces <i>Xiphinema</i> et <i>Longidorus</i> , un examen principal n'est plus nécessaire.
Examen principal	Pour l'examen principal, des échantillons prélevés plus profondément dans le sol sont nécessaires. Un contrôleur doit assister au prélèvement des échantillons. Les trous de prélèvement doivent être préparés par le pépiniériste, si possible le jour même du prélèvement. Pour une planification sans faille, le pépiniériste saisit, 4 semaines à l'avance , dans l'application informatique CePa la parcelle à analyser et y dépose également la demande de certification. L'examen principal est déclenché par Veriplant. Après réception du mandat dans CePa, le contrôleur de Veriplant convient avec le pépiniériste de la date de prélèvement des échantillons et informe en même temps le service de nématologie d'Agroscope de la date concrète des envois à venir (par e-mail; voir adresse ci-dessus).



Espèces *Longidorus* et *Xiphinema*

- Transmission de la maladie
- Ces nématodes transmettent des virus pathogènes aux plantes.
 - Ils survivent dans les couches profondes du sol pendant des années, voire des décennies et infectent les plantes par les racines.
- Aspect et manipulation
- Il s'agit de nématodes relativement grands (jusqu'à 1 cm de long) et fragiles, qui peuvent être endommagés lors du prélèvement.
 - C'est pourquoi, lors du prélèvement, les mottes de terre ne doivent pas être fractionnées, écrasées ou passées au tamis.
- Répartition dans le sol
- Ces animaux se trouvent dans le sol à une profondeur pouvant dépasser 100 cm.
 - Ils sont souvent répartis de manière irrégulière dans le sol et sont regroupés sous forme de nids.
 - Comparés à d'autres espèces de nématodes, ils ont une faible densité d'individus.

Procédure pour le prélèvement d'échantillons

- Conditions
- De septembre à octobre (au plus tard 15 novembre) avant la plantation.
 - Le sol ne doit pas être gelé ni recouvert de neige.
 - Les échantillons de terre doivent être prélevés au plus tard un jour après que les trous ont été préparés. Les trous doivent être protégés du dessèchement et de l'humidité (couvrir si nécessaire).
 - Suivre les instructions concernant la conservation et l'envoi.
 - Le prélèvement d'échantillons doit être correctement saisi par le contrôleur sur la tablette, dans l'application CePa. Les détails se trouvent dans le document «Examen nématologique de parcelles de fruits à noyau avec l'application CePa».
- Matériel
- Bêche de drainage et pioche ou pelle mécanique, bidons, pelle, bâche, sacs en plastique, stylos-feutres indélébiles.
- Examen préliminaire
- Les trous pour l'échantillonnage doivent être répartis sur toute la parcelle (au min. 4 trous pour 0,25 ha).
 - Enlever les 10 premiers centimètres de terre.
 - Prélever la terre à une profondeur allant de 10 à 30 cm et la déposer sur la bâche.
 - Mélanger délicatement la terre provenant des différents trous sur la bâche (ne pas fractionner ou écraser les mottes de terre) et placer 5 litres de terre (= 8-10 kg) dans un sac en plastique; cela constitue un échantillon.
- Examen principal (certification)
- Les trous pour l'échantillonnage doivent être répartis sur toute la parcelle:

Surface de la parcelle	Nombre de trous pour l'échantillonnage
0 - 0,25 ha	4
0,25 - 0,5 ha	8
0,5 - 0,75 ha	12
0,75 - 1 ha	16
etc.	etc.

- Creuser un trou d'une profondeur de 100 cm; en cas de sol peu profond, noter la profondeur effective du trou dans CePa sous Remarques.
 - Enlever les 10 premiers centimètres de terre.
 - Prélever sur la paroi du trou deux litres de terre répartie sur une profondeur de 10 à 100 cm.
 - Mélanger délicatement la terre provenant de 4 trous sur la bâche, (ne pas fractionner ni écraser les mottes de terre) et placer au moins 5 litres (= 8-10 kg) de terre dans un sac en plastique. Cela constitue un échantillon.
 - Le prélèvement doit être enregistré par le contrôleur sur la tablette dans l'application CePa.
- Conservation et envoi
- Conserver les échantillons au frais (4 à 6°C) jusqu'à l'envoi.
 - Envoyer les échantillons immédiatement après leur prélèvement en colis Swiss-Express «Lune» au service de nématologie d'Agroscope.
 - Ne pas envoyer de paquet le vendredi ou avant les jours fériés.
- Coûts d'analyse
Prélèvement des échantillons
- Fr. 250.-/échantillon
 - Coûts du contrôleur de Veriplant selon les tarifs

Impressum

Éditeur	Agroscope, Nématologie – Certification, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Renseignements	tobias.stucky@agroscope.admin.ch , www.nematologie.agroscope.ch
Rédaction	Tobias Stucky, centrale téléphonique: 058 460 61 11, tél. direct: 058 463 13 51
Copyright	© Agroscope 2023 (mis à jour 2024)